

Déroulement de la formation

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

- 2 heures de formation théorique
- 2 heures de formation pratique hors circulation
- 3 heures de formation pratique en circulation

Équipements obligatoires en formation

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

Obtention du permis A

Pas d'examen ! A l'issue de la formation, une attestation de suivi vous est remise. Elle vous permettra d'obtenir le permis A délivré en préfecture.



Auto-Ecole ONE WAY
Boulevard Jean Moulin
63800 Cournond'Auvergne
07 64 54 76 32
Agrément : E 19 063 0006 0
Siret : 878 346 477 00010

Formation 7h : 2 roues/ 3 roues

Intervenant : Guego Rémi

Plus pratiques et plus ludiques, les deux-roues de faible cylindrée attirent de plus en plus d'automobilistes. Mais la conduite d'une voiture est différente de la conduite d'un scooter ou d'une moto légère. Il faut savoir s'équiper, comprendre la place de tous les usagers en circulation... De plus, les techniques de conduite ne sont pas les mêmes. Il faut savoir garder son équilibre en toutes circonstances, surtout en cas de freinage brutal ou face à un obstacle.

Le nombre croissant des deux-roues et tricycles en circulation et donc du nombre d'accidents a incité le gouvernement à prendre des mesures préventives. Pour s'assurer que les conducteurs de deux-roues ont l'expérience nécessaire pour piloter leurs véhicules en toute sécurité, un stage permis 125 a été mis en place.

2 conditions obligatoires :

Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une moto et un scooter de 50 à 125 cm³ et véhicule trois-roues selon les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans (formation accessible 1 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B)
- Suivre la formation obligatoire*

*Pour conduire une moto/un scooter 125 cm³, la formation n'est pas obligatoire si vous avez acquis une expérience de conduite entre le 01/01/2006 et 31/12/2010 (attestation d'expérience fournie par l'assureur).

Objectifs de la formation obligatoire 125

- Se familiariser avec ce type d'engin, au cours de 7 heures de formation théorique et pratique.
- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation.

Déroulement de la formation pour conduire une moto 125 cm3

Les 7 heures de formation se déroulent en 3 étapes :

Enseignement théorique (2 heures)

- Étude de cas d'accidents caractéristiques
- Conseils pour appréhender les risques liés à l'environnement (route glissante, conduite de nuit...)
- Acquisition et utilisation d'un équipement approprié
- Conséquences physiques et physiologiques des chocs (même à petite vitesse)

Enseignement pratique sur plateau (2 heures)

- Prise en main du véhicule
- Anticipation et position du regard avant tout changement de position
- Conduite à petite vitesse, seul ou avec un passager

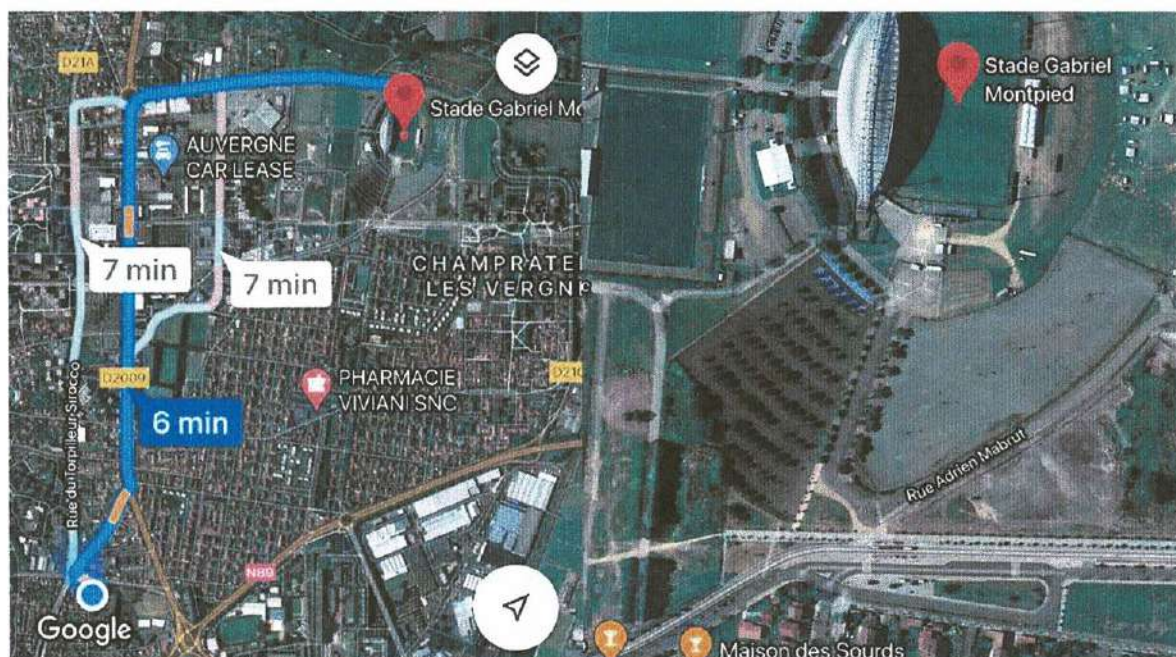
Enseignement pratique en circulation (3 heures)

- Adaptation de la vitesse aux circonstances et conditions de circulation
- Sélection de la bonne voie, bon placement sur la chaussée
- Franchissement d'une intersection
- Dépassement en évitant le phénomène d'aspiration
- Prendre un virage en toute sécurité

Équipements obligatoires en formation pour la conduite d'une 125

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

Formation 2 Roues



Lieu : Stade Gabriel Montpied Rue Robert Lemoy, 63100 Clermont-Ferrand

Temps pour aller à la piste : 6 min

Disponibilités : Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h (sauf évènement spécial au stade)

Capacité d'accueil : 2 élèves en même temps

Parc 2 roues : Deux CBF 500, une 650NK, une 125 Honda, un scooter 50 cm³

Intervenant : Guego Rémi



Auto-Ecole ONE WAY
Boulevard Jean Moulin
63800 Courmond'Auvergne
07 64 54 76 32
Agrément : E 19 063 0006 0
Siret : 878 346 477 00010

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris)

FORMATION B

Objectifs : obtenir la catégorie B du permis de conduire

Public concerné et prérequis :

- avoir minimum 18 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption

Intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Monteilhet Tressy et Taillandier Marie seront vos intervenantes.

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie et didactique : - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes .

Moyens et outils: - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection,

- Outils pédagogiques et réglementaires,
- Documentation professionnelle,
- Aires d'évolutions et parcours adaptés,
- Véhicules : Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire.

Programme de formation

Dans un premier temps nous effectuerons **une évaluation de départ** (obligatoire dans tous les établissements) afin d'évaluer les compétences de l'élève nous permettant de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Le permis de conduire se compose de deux phases : une partie théorique et une partie pratique.

Partie théorique

Celle-ci s'oriente autour de **9 thèmes**. Nous travaillons ces thèmes à l'occasion des cours de code dispensés par une enseignante de la conduite.

Le conducteur : perception et évaluation des espaces de sécurité; la vision et les déficiences des fonctions perceptives du conducteur; les risques sur la conduite.

Les autres usagers de la route : vigilance et attitude à l'égard des autres

Réglementation générale et divers : documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule; permis probatoire; permis à points; infractions et sanctions; comportements à adopter en cas d'accident; assistance aux personnes en danger

Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité: connaissances des principaux organes du véhicule, commande et dysfonctionnement les plus courants.

Équipement de sécurité des véhicules: installation sécurisée des enfants et passagers adultes; EBS, AFU, ESP, régulateur, limiteur de vitesse.

Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule; prendre et quitter le véhicule; installation au poste de conduite.

Dispositions légales en matière de circulation routière: signalisation, règles de circulation, vitesse, positionnement sur la chaussée, arrêt / stationnement, croisement et dépassement.

La route: réglementation, comportement de conduite en cas :

- de visibilité et d'adhérences réduites, de jour et de nuit,
- passages à niveau,
- tunnels,
- chantiers,
- voies rapides et autoroutes.

Règles d'utilisation du véhicule: Principes de l'éco conduite, modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels,

Horaires des tests de code :

Lundi 16h 19h

Mardi 10h 12h et 16h 19h

Mercredi 16h 19h

Jeudi 10h 12h et 16h 19h

Vendredi 16h 19h

Cours théoriques

(Voir planning en pièce jointe)

Nous proposons un accès web 24h/24 afin que les élèves puissent faire des tests de la maison, du travail, de leur lieu de vacance,

Enfin lorsque l'élève se sent prêt et que notre équipe est aussi d'accord, nous inscrivons le stagiaire à l'examen code au centre Objectif Code de Cébazat.

Diplôme visé

Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 5 ans.

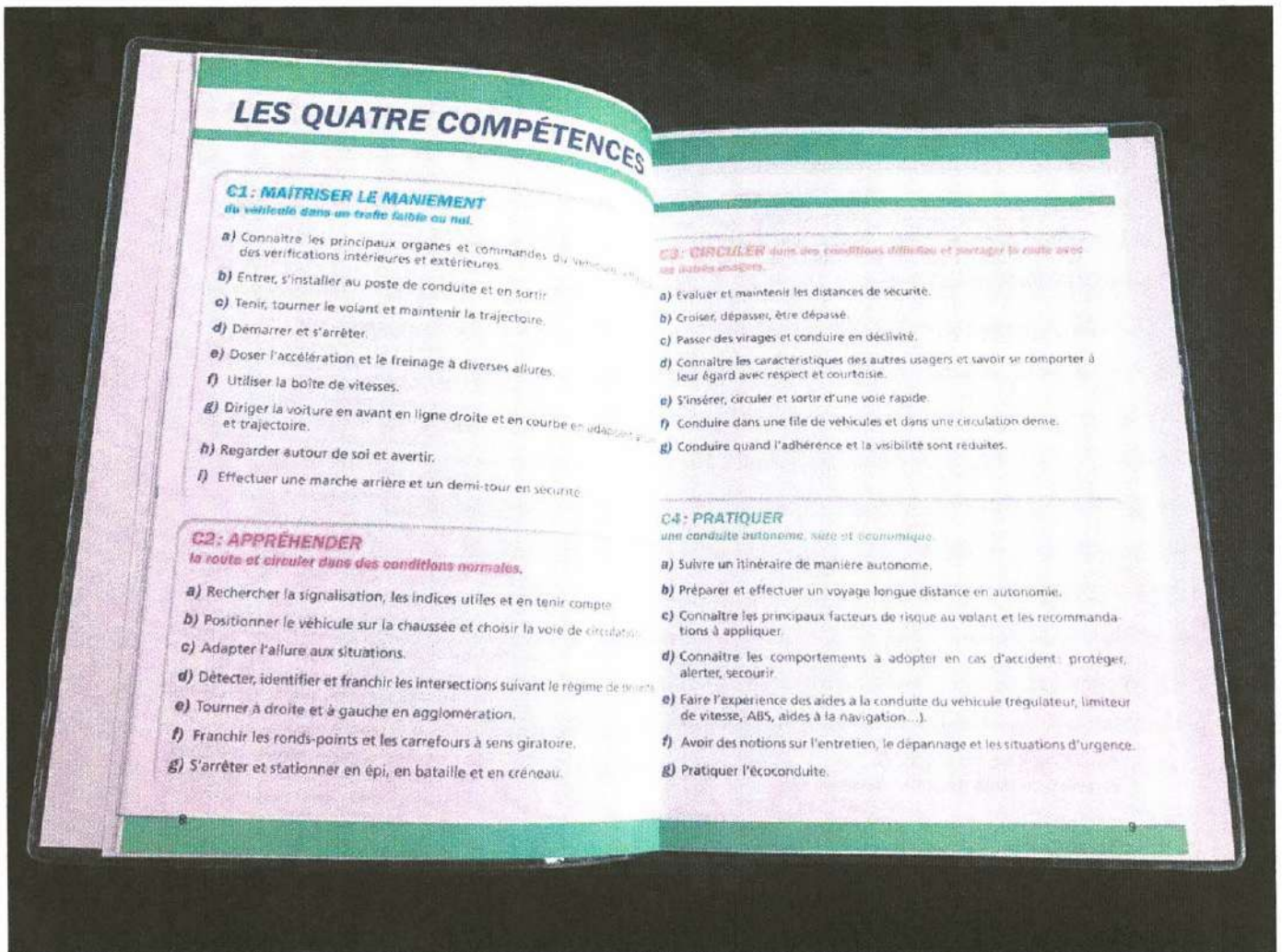
Partie Pratique

Durée de la formation : 20 heures (minimum légal obligatoire)

Les 4 grandes compétences enseignées:

- MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

Chaque élève aura un livret de conduite comme celui-ci :



Diplôme visé

Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.



Auto-Ecole ONE WAY
Boulevard Jean Moulin
63800 Cournon d'Auvergne
☎ 07 64 54 76 32
Agrément : E 19 063 0006 0
Siret : 878 346 477 00010

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris)

FORMATION AAC

Depuis le 1er novembre 2014 la **conduite accompagnée est accessible dès 15 ans**. Il offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ½ ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

Objectifs : obtenir la catégorie B du permis de conduire

Public concerné et prérequis :

- avoir minimum 15 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 16, fournir l'attestation de recensement.

Intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Monteilhet Tressy / Taillandier Marie / Aouine Nacera seront vos intervenantes.

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie et didactique : - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes .

Moyens et outils: - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection,

- Outils pédagogiques et réglementaires,
- Documentation professionnelle,
- Aires d'évolutions et parcours adaptés,
- Véhicules : Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire.

Programme de formation

Dans un premier temps nous effectuerons **une évaluation de départ** (obligatoire dans tous les établissements) afin d'évaluer les compétences de l'élève nous permettant de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Le permis de conduire se compose de deux phases : une partie théorique et une partie pratique.

Partie théorique

Celle-ci s'oriente autour de **9 thèmes**. Nous travaillons ces thèmes à l'occasion des cours de code dispensés par une enseignante de la conduite.

Le conducteur : perception et évaluation des espaces de sécurité; la vision et les déficiences des fonctions perceptives du conducteur; les risques sur la conduite.

Les autres usagers de la route : vigilance et attitude à l'égard des autres

Réglementation générale et divers : documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule; permis probatoire; permis à points; infractions et sanctions; comportements à adopter en cas d'accident; assistance aux personnes en danger

Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité: connaissances des principaux organes du véhicule, commande et dysfonctionnement les plus courants.

Équipement de sécurité des véhicules: installation sécurisée des enfants et passagers adultes; EBS, AFU, ESP, régulateur, limiteur de vitesse.

Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule; prendre et quitter le véhicule; installation au poste de conduite.

Dispositions légales en matière de circulation routière: signalisation, règles de circulation, vitesse, positionnement sur la chaussée, arrêt / stationnement, croisement et dépassement.

La route: réglementation, comportement de conduite en cas :

- de visibilité et d'adhérences réduites, de jour et de nuit,
- passages à niveau,
- tunnels,
- chantiers,
- voies rapides et autoroutes.

Règles d'utilisation du véhicule: Principes de l'éco conduite, modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels,

Horaires des tests de code :

Lundi 17h à 19h

Mercredi 13h 15h

Jeudi 17h à 19h

Vendredi 17h 19h

Cours théoriques

(Voir planning en pièce jointe)

Nous proposons un accès web 24h/24 afin que les élèves puissent faire des tests de la maison, du travail, de leur lieu de vacance,

Enfin lorsque l'élève se sent prêt et que notre équipe est aussi d'accord, nous inscrivons le stagiaire à l'examen code au centre Objectif Code de Cébazat.

Diplôme visé

Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 5 ans.

Partie Pratique

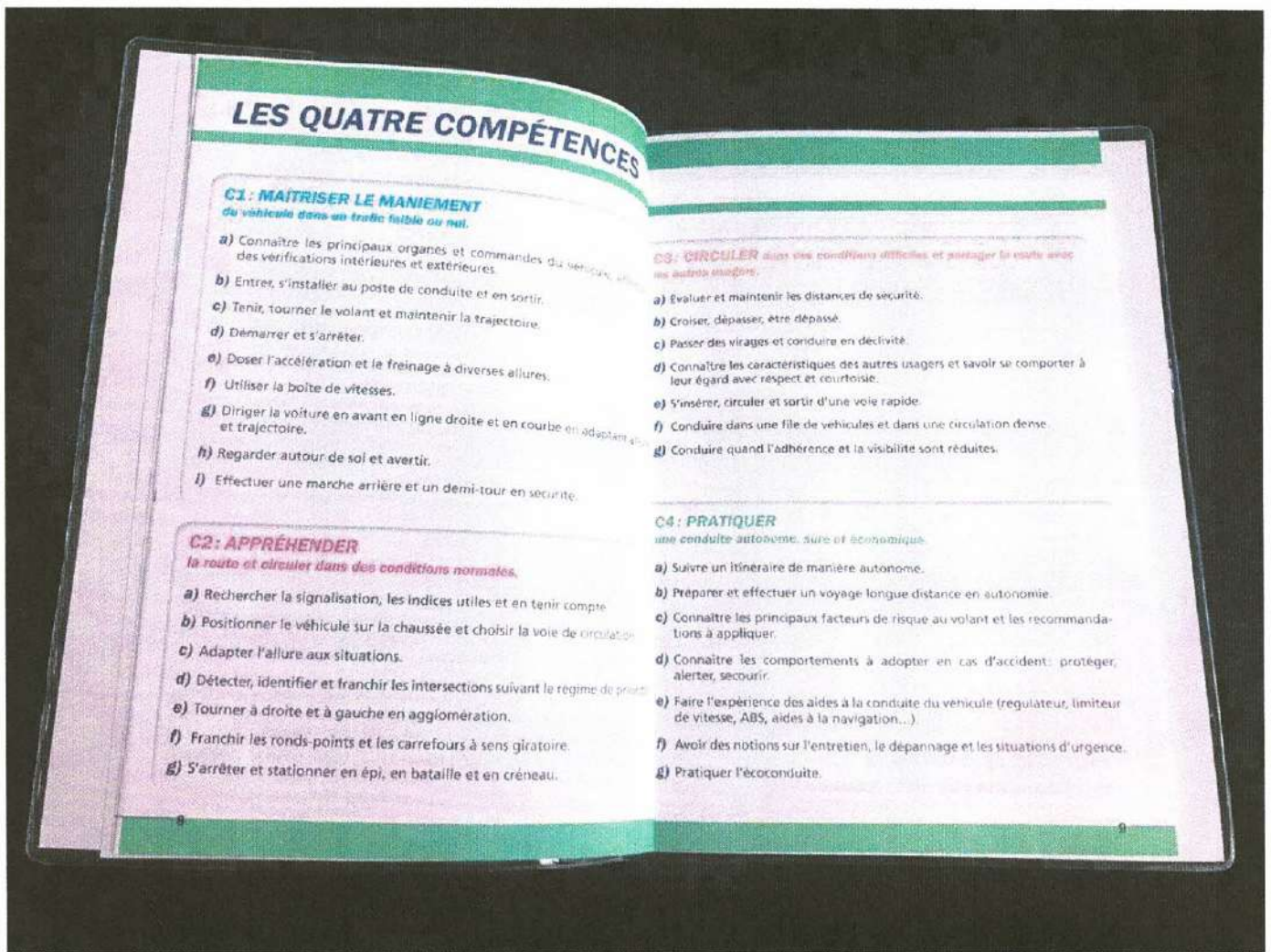
Durée de la formation : 20 heures (minimum légal obligatoire)

Les 4 grandes compétences enseignées:

- MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Evaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.		Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...	

Chaque élève aura un livret de conduite comme celui-ci :



Début de la conduite accompagnée

La phase de conduite accompagnée débute par la participation à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale, sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement.

Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. Un guide comportant les informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

La durée de la conduite accompagnée ne peut être inférieure à un an.

Les rendez-vous pédagogiques de l'AAC

Ces rendez-vous ont pour finalité :

- 1) de mesurer la progression de l'élève ; à l'issue de la phase de conduite accompagnée, celui-ci devra avoir parcouru au minimum 3.000 kilomètres
- 2) d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.

Ils sont d'une durée totale de six heures et comportent deux phases devant se dérouler dans un délai de quinze jours et dans l'ordre suivant :

- Une phase en circulation, d'une durée d'une heure, sur un véhicule appartenant à l'établissement, donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite
- Un entretien, individuel ou en groupe, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière. L'enseignant retrace les résultats des rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation et veille à ce que le livret d'apprentissage de l'élève soit correctement renseigné.

Le premier, entre quatre et six mois après la fin de formation initiale. Cette période doit normalement correspondre à un parcours d'au moins mille kilomètres de conduite accompagnée. Le second, dans les deux mois avant la fin de la période de conduite accompagnée. Il doit intervenir lorsque trois mille kilomètres ou plus ont été parcourus.

Diplôme visé

Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.